



## 2 - OPTIONS DE GESTION FACULTATIVES UNIQUEMENT DISPONIBLES EN GESTION LIBRE (SUITE)

**Option rachats partiels programmés** (Joindre un RIB ou IBAN ainsi que la copie recto-verso d'une pièce officielle d'identité en cours de validité avec photographie et mentions lisibles).

Cette option n'est pas compatible avec les versements libres programmés, les arbitrages programmés, les investissements fractionnés, la sécurisation des plus-values, la dynamisation des plus-values.

La valeur atteinte sur le(s) fonds en euros doit au moins être égale à 10 000 €.

À partir du fonds en euros :  Eurossima  Euro Exclusif

**Mensuel** (minimum 150 €) : \_\_\_\_\_ €  **Trimestriel** (minimum 300 €) : \_\_\_\_\_ €

**Semestriel** (minimum 500 €) : \_\_\_\_\_ €  **Annuel** (minimum 500 €) : \_\_\_\_\_ €

### Fiscalité :

Je suis résident fiscal en France :

1. Pour les primes versées avant le 27 septembre 2017, je choisis l'option fiscale suivante\* :

Déclaration des produits dans le revenu imposable

Prélèvement forfaitaire libératoire

2. Pour les primes versées à compter du 27 septembre 2017 :

Les produits sont soumis à un prélèvement forfaitaire obligatoire\* (aucune option fiscale ne peut être sélectionnée au moment du règlement de ces produits).

\* Sauf application d'un régime particulier d'exonération.

Si le revenu fiscal de référence de l'avant dernière-dernière année est inférieur au seuil de 25 000 € (pour un contribuable célibataire, veuf ou divorcé) ou 50 000 € (pour un contribuable marié soumis à imposition commune), une dispense du prélèvement forfaitaire obligatoire peut être demandée lors de l'exécution du rachat au moyen du document « Demande de dispense du PFO (prélèvement forfaitaire obligatoire) ».

### Les rachats partiels programmés ne sont pas disponibles pour les non résidents français.

**Je modifie mes Rachats partiels programmés :**

Nouveau montant et/ou

Nouvelle périodicité des rachats (je complète les informations ci-dessus) et/ou

Nouveau compte bancaire destinataire des fonds (joindre un RIB ou un IBAN).

**Je mets fin à mes Rachats partiels programmés.**

## 3 - OPTIONS GARANTIES DE PRÉVOYANCE FACULTATIVES - (chaque garantie est exclusive l'une de l'autre)

Le bénéfice des garanties de prévoyance n'est accordé que si l' (les) Assuré(s) est (sont) âgé(s) de 12 ans minimum pour les Garanties « Plancher », « Vie Universelle » et « Vie Entière » et de moins de 75 ans pour les Garanties « Plancher » et « Vie Universelle ».

**J'opte pour l'une des deux garanties Plancher suivantes :**  Option 1 (versements bruts)  Option 2 (garantie des versements bruts indexés à 3,5 %)

**J'opte pour la garantie « Vie Universelle ».** Montant du capital assuré : \_\_\_\_\_ € (y compris la valeur atteinte).

**J'opte pour la garantie « Vie Entière »<sup>(1)</sup>.** Montant du capital assuré : \_\_\_\_\_ € (y compris la valeur atteinte).

**Dans le cadre de la « Vie Universelle » ou de la « Vie Entière », je remplis le formulaire de déclaration du risque disponible sur simple demande au 01 46 09 49 49 (appel non surtaxé).**

<sup>(1)</sup> Cette option ne peut pas être retenue dans le cadre d'une adhésion à durée déterminée.

## 4 - SIGNATURE(S) (Merci de bien vouloir apposer votre (vos) signature(s) dans le(s) cadre(s) ci-dessous).

L'Adhérent reconnaît avoir reçu les documents d'informations clés pour l'investisseur, notes détaillées et/ou autre document d'information financière équivalent prévu par la réglementation, des supports en unités de compte sélectionnés dans le présent Bulletin et pris connaissance de leurs principales caractéristiques.

Les documents d'informations clés pour l'investisseur, notes détaillées et/ou autre document d'information financière équivalent prévu par la réglementation, des supports en unités de compte présents à l'adhésion sont disponibles sur simple demande ou sur le site internet [www.boursorama.com](http://www.boursorama.com).

**L'Adhérent déclare avoir été clairement informé qu'en investissant sur des supports en unités de compte, il prend à sa charge le risque lié à la variation des cours de chacun de ceux qu'il a souscrits.**

L'Adhérent reconnaît avoir pris connaissance des caractéristiques de la garantie de prévoyance éventuellement souscrite ainsi que de son mode de tarification définis dans l'Annexe de la Notice d'information valant Conditions générales.

Fait à \_\_\_\_\_ ,  
le | | | | | | | |

**Adhérent(e)/Assuré(e)**

**Co-Adhérent(e)/Co-Assuré(e) (éventuellement)**

### Données personnelles de l'Adhérent :

Pour toute information sur le traitement de ses données personnelles et sur ses droits, l'Adhérent est invité à consulter l'annexe 1 « Information sur le traitement des données personnelles de l'Adhérent » figurant dans la Notice d'information valant Conditions générales du contrat ou sur le site [www.boursorama.com](http://www.boursorama.com).



Generali Vie, Société anonyme au capital de 336 872 976 euros  
Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris  
Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris  
Société appartenant au Groupe Generali immatriculé  
sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026



BOURSORAMA, SA au capital de 43 774 464 euros - RCS Nanterre 351 058 151 - TVA FR 69 351 058 151  
44, rue traversière CS80134 92772 Boulogne-Billancourt Cedex  
Boursorama est immatriculé auprès de l'Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance  
sous le n° 07 022 916 en tant que courtier en assurances. [www.orias.fr](http://www.orias.fr).

